

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01049
Numéro SIREN : 340 635 358
Nom ou dénomination : A & C CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 93604

A & C CONSULTING
SAS au capital social de 50 000 euros
Siège social : 117 rue de Charenton
75012 Paris
340 635 358 RCS Paris
(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 JUILLET 2023

Le 5 juillet 2023,

En présence de Monsieur Franck Romain, Madame Nathalie Richomme et Monsieur Hassan Ould Bouzid,

La société DEKAE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé au 38 AV DU GENERAL DE GAULLE 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 893 401 539, représentée par M. Franck ROMAIN agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président (l' « **Associé Unique** »), propriétaire des 600 actions composant l'intégralité du capital social de la Société, a pris, conformément aux stipulations des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la cession des actions détenues par Mme Nathalie Richomme et Jean Graveline à DEKAE ;
2. Constatation de la démission de Madame Nathalie Richomme en qualité de Présidente de la Société ;
3. Nomination de Monsieur Franck Romain en qualité de Président de la Société ;
4. Nomination de Madame Nathalie Richomme en qualité de Directrice Générale de la Société ;
5. Nomination de Monsieur Hassan Ould Bouzid en qualité de Directeur Général de la Société ;
6. Rémunération du Président de la Société ;
7. Rémunération de la Directrice Générale de la Société ;
8. Rémunération du Directeur Général de la Société ;
9. Pouvoir pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION – CONSTATATION DE LA CESSION DES ACTIONS DE MME NATHALIE RICHOMME ET MONSIEUR JEAN GRAVELINE AU PROFIT DE LA SOCIETE DEKAE

L'Associé Unique, après avoir constaté qu'aucun agrément n'est requis, prend acte de :

- La signature du contrat de cession en date du 23 juin 2023, faisant état de la cession de 540 actions par Mme Nathalie Richomme à DEKAE et de 60 actions par Monsieur Jean Graveline à DEKAE (la « **Cession** »), cédant ainsi l'intégralité des actions composant le capital social de la Société à DEKAE ;
- De la réalisation définitive de la Cession.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MADAME RICHOMME EN QUALITE DE PRESIDENTE DE LA SOCIETE

L'Associé Unique, après avoir :

- Reçu la lettre de démission originale de Mme Nathalie Richomme en qualité de Présidente de la Société en date du 23 juin 2023 ;
- Prend acte de la démission de Mme Nathalie Richomme en qualité de Présidente de la Société à la date des présentes.

La démission de Madame Nathalie Richomme prendra effet à l'issue de l'adoption de la présente résolution.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION – DÉSIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Associé Unique, statuant aux conditions requises prévues par les statuts de la Société désigne en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Franck Romain

Né le 2 avril 1985 à Cayenne, de

nationalité française

Demeurant , 40 allée des Aigrettes, 77183 Croissy Beaubourg France.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

La nomination de Monsieur Franck Romain prendra effet à l'issue de l'adoption de la présente résolution.

Monsieur Franck Romain déclare qu'il accepte les fonctions de Président de la société A&C CONSULTING et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION – DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ

L'Associé Unique, statuant aux conditions requises prévues par les statuts de la Société désigne en qualité de Directeur Général de la Société jusqu'au 31 mai 2024.

Madame Nathalie Richomme

Née le 18 mars 1959 à Leuglay (21)

De nationalité française

Demeurant 14, avenue Winston Churchill – 94220 Charenton

La Directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, la Directrice Générale agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

La nomination de Madame Nathalie Richomme prendra effet à l'issue de l'adoption de la présente résolution.

Madame Nathalie Richomme déclare qu'elle accepte les fonctions de Directrice Générale de la société A&C CONSULTING et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION – DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIÉTÉ

L'Associé Unique, statuant aux conditions requises prévues par les statuts de la Société désigne en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée :

Monsieur Hassan Ould Bouzid

Né le 17 juin 1992 à Aix en

Provence

Nationalité française

Demeurant 30 route d'éguilles,

Bâtiment Botero, 13090, Aix en-Provence.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Directeur Générale agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

La nomination de Monsieur Hassan Ould Bouzid prendra effet à l'issue de l'adoption de la présente

A&C Consulting

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2023

DS
NR

DS
HO

DS
FR

résolution.

Monsieur Ould Bouzid déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Générale de la société A&C CONSULTING et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME RESOLUTION – RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

L'Associé Unique décide que la fixation de la rémunération de Monsieur Franck Romain au titre de son mandat de Président fera l'objet d'une décision ultérieure, conformément aux conditions fixées par les statuts de la Société sous forme de SAS.

En outre, Monsieur Franck Romain pourra prétendre, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, dès sa prise de fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME RESOLUTION – RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GENERALE

L'Associé Unique décide que la fixation de la rémunération de Madame Nathalie Richomme au titre de son mandat de Directrice Générale fera l'objet d'une décision ultérieure, conformément aux conditions fixées par les statuts de la Société sous forme de SAS.

En outre, Madame Nathalie Richomme pourra prétendre, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, dès sa prise de fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIEME RESOLUTION – RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Associé Unique décide que la fixation de la rémunération de Monsieur Hassan Ould Bouzid au titre de son mandat de Directeur Général fera l'objet d'une décision ultérieure, conformément aux conditions fixées par les statuts de la Société sous forme de SAS.

En outre, Monsieur Hassan Ould Bouzid pourra prétendre, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, dès sa prise de fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

NEUVIEME RÉSOLUTION – POUVOIRS

L'Associé Unique décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

A Paris, le 5 juillet 2023 /

DocuSigned by:

Franck Romain

37ADF34A718846E...

DEKAE

Représentée par M. Franck Romain

Pour acceptation de la fonction
de Président.

DocuSigned by:

Franck Romain

37ADF34A718846E...

Monsieur Franck Romain*

* précédé de la mention : “Pour
acceptation de la fonction de
Président ».

Pour acceptation de la fonction de Directrice Générale

DocuSigned by:

Nathalie Richomme

3E5D9583EE39439...

Madame Nathalie Richomme*

*précédé de la mention : “Pour
acceptation de la fonction de Directrice
Générale ».

Pour acceptation de la fonction de Directeur General

DocuSigned by:

Hassan Ould

0D7F096CC1DC4E8...

Monsieur Hassan Ould Bouzid*

*précédé de la mention : “Pour
acceptation de la fonction de Directeur
Général ».

